



Communiqué de presse

Communication à caractère promotionnel
Information réglementée - Information privilégiée
Le 26 juin 2020 - pour diffusion immédiate

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, en tout ou en partie, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Suisse, au Japon, en Afrique du Sud, en Australie ou dans tout autre pays ou toute autre juridiction où sa diffusion n'est pas autorisée. D'autres limitations s'appliquent également.

Offre avec Droits de maximum 1.407.769 actions ordinaires d'Atenor nouvellement émises

**75,07% ont été souscrits après la clôture de la Période de
souscription avec Droits de Préférence**

Lancement le 26 juin 2020 du placement privé accéléré des Scrips

- Le 18 juin 2020, Atenor a lancé une offre publique de souscription à un maximum de 1.407.769 Nouvelles Actions dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec droits de préférence extralégaux pour un montant maximal de 77.427.295 EUR.
- Le prix d'émission a été fixé à 55 EUR par Nouvelle Action.
- 4 droits de préférence extralégaux donnaient le droit de souscrire à 1 Nouvelle Action.
- Au cours de la période de souscription, 75,07% des Nouvelles Actions (1.056.760 Nouvelles Actions) ont déjà été souscrites par l'exercice de droits de préférence extralégaux.
- Les actionnaires de référence de l'Émetteur à savoir ForAtenoR SA, Alva SA, 3D SA, Luxempart SA et Stéphan Sonnevile SA ont tous exercé leurs droits de préférence extralégaux.
- Les résultats de la vente des Scrips, les résultats définitifs de l'augmentation de capital et le montant, le cas échéant, qui reviendra aux titulaires des droits de préférence extralégaux non-exercés seront rendus publics le 26 juin 2020.
- Atenor a demandé à l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA) de suspendre la négociation des actions sur le marché réglementé Euronext Brussels le 26 juin 2020 jusqu'à l'annonce des résultats définitifs de l'augmentation de capital.
- La remise des Nouvelles Actions est prévue pour le 30 juin 2020.

Sidney D. BENS (CFO) : « Le Management d'Atenor est ravi et honoré de la confiance confirmée par les actionnaires existant et ceux qui ont choisi de racheter des droits pour participer à cette augmentation de capital. Le succès de cette opération valide la stratégie de développement internationale mise en œuvre avec succès depuis 2017. »



Communiqué de presse

Communication à caractère promotionnel
Information réglementée - Information privilégiée
Le 26 juin 2020 - pour diffusion immédiate

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, en tout ou en partie, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Suisse, au Japon, en Afrique du Sud, en Australie ou dans tout autre pays ou toute autre juridiction où sa diffusion n'est pas autorisée. D'autres limitations s'appliquent également.

Un investissement dans les Nouvelles Actions, la négociation des Droits de Préférences et l'acquisition des Scrips comportent des risques économiques et financiers importants. Un investisseur potentiel doit considérer, lorsqu'il prend sa décision d'investissement, qu'il pourrait perdre tout ou une partie de son investissement. Veuillez lire le [prospectus](#) intégralement et particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » avant de souscrire aux Nouvelles Actions ou de négocier les Droits de Préférence ou d'acquérir des Scrips, afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investissement.

Atenor déclare que, dans le cadre de son offre publique de souscription d'un maximum 1.407.769 de Nouvelles Actions pour un prix de 55 EUR par Nouvelle Action, faisant partie d'une augmentation de capital en numéraire avec droits de préférence extralégaux, 1.056.760 Nouvelles Actions ont déjà été souscrites via l'exercice de droits de préférence extralégaux (4 droits de préférence extralégaux donnaient le droit de souscrire à 1 Nouvelle Action). Cela représente une souscription de 75,07% du montant maximal de 77.427.295 EUR.

La période de souscription avec droits de préférence extralégaux s'est clôturée le 25 juin 2020. Les [•] droits de préférence extralégaux, qui, pendant la période de souscription n'ont pas été exercés, seront transformés en un même nombre de Scrips qui seront vendus lors d'un placement privé accéléré réservé aux investisseurs institutionnels. Celui-ci aura lieu le 26 juin 2020.

Les investisseurs qui achètent des Scrips, s'engagent de manière irrévocable à souscrire aux Nouvelles Actions restantes aux mêmes conditions que pour la souscription avec droits de préférence extralégaux: une (1) Nouvelle Action à 55 EUR pour quatre (4) droits de préférence extralégaux sous forme de Scrips.

Les Nouvelles Actions participent de la même manière aux bénéfices (éventuels) de l'Émetteur, en ce compris les bénéfices de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2020.

Le 26 juin 2020 jusqu'à l'annonce des résultats du placement privé accéléré des Scrips, la négociation des actions sera suspendue.

Les résultats de la vente des Scrips et les résultats finaux de l'offre publique de souscription seront rendus publics via un nouveau communiqué de presse, en principe, le vendredi 26 juin 2020.



Communiqué de presse

Communication à caractère promotionnel
Information réglementée - Information privilégiée
Le 26 juin 2020 - pour diffusion immédiate

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, en tout ou en partie, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Suisse, au Japon, en Afrique du Sud, en Australie ou dans tout autre pays ou toute autre juridiction où sa diffusion n'est pas autorisée. D'autres limitations s'appliquent également.

Le Prospectus est mis gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social de l'Émetteur, avenue Reine Astrid 92, 1310 La Hulpe, Belgique. Sous réserve de restrictions de vente et de transfert, le Prospectus est également disponible sur internet sur les sites web suivants : www.belfius.be/atenor2020, www.atenor.eu/Investisseurs/Augmentationdecapital/Prospectus, www.kbc.be/atenor, www.bolero.be/nl/atenor (néerlandais), www.bolero.be/fr/atenor (français), <https://www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview>, www.ing.be/aandelentransacties (néerlandais) et www.ing.be/transactiesdactions (français). L'approbation du Prospectus par la FSMA ne peut être considérée comme un avis favorable des Nouvelles Actions, des Droits de préférence et/ou des Scrips.

Atenor SA se réserve le droit de révoquer, i.e. annuler l'augmentation de capital, ou de suspendre l'Offre si (i) elle détermine que les circonstances de marché rendraient la réalisation de l'Offre plus difficile matériellement ou (ii) l'Underwriting Agreement n'a pas été signé ou a été résilié conformément à ses modalités et conditions.

Belfius Banque intervient en tant que Sole Global Coordinator dans cette transaction. Belfius Banque, KBC Securities et ING Belgique interviennent en tant que Joint Bookrunners et Underwriters.



Communiqué de presse

Communication à caractère promotionnel
Information réglementée - Information privilégiée
Le 26 juin 2020 - pour diffusion immédiate

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, en tout ou en partie, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Suisse, au Japon, en Afrique du Sud, en Australie ou dans tout autre pays ou toute autre juridiction où sa diffusion n'est pas autorisée. D'autres limitations s'appliquent également.

INFORMATION IMPORTANTE

L'information contenue dans le présent communiqué n'est pas destinée à être diffusée, publiée ou distribuée directement ou indirectement aux États-Unis ou à des ressortissants américains, ou en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou en Suisse. L'information contenue dans le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription de titres aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou en Suisse.

Les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis, à moins qu'ils ne soient enregistrés conformément à la législation applicable ou exemptés d'un tel enregistrement. Atenor SA/NV n'a pas enregistré l'offre publique aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie, en Afrique du Sud ou en Suisse.

Le présent document n'est pas un prospectus et les investisseurs ne doivent souscrire une quelconque action à laquelle il est référé, ou acquérir une telle action, sauf sur la base d'information qui sera contenue dans le Prospectus.

ATENOR est une société de développement immobilier urbain d'expertise européenne cotée sur le marché d'Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters ATE0.BR - Bloomberg : ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphan Sonnevile SA, CEO ou Sidney D. Bens, CFO
☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.eu - www.atenor.eu